



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 38787

Texte de la question

M. Pierre Albertini s'inquiète auprès de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie du contenu de l'avant-projet de réforme des études des professions de santé actuellement en cours de finalisation par les services de son ministère. Ainsi, les orientations actuelles tendent à concilier deux objectifs contradictoires : comment peut-on envisager, sans allonger la durée des études, d'élargir le spectre des matières enseignées et de former les futurs pharmaciens à de nouvelles compétences comme celles de l'orientation, du conseil et de l'automédication des patients ? Sauf, bien entendu, à sacrifier une part importante du cursus et à réduire l'apprentissage scientifique et pharmaceutique. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer de l'état de la réflexion en cours et de lui préciser si ces orientations demeurent toujours d'actualité.

Texte de la réponse

La commission pédagogique nationale des études pharmaceutiques poursuit actuellement ses travaux sur la réforme du cursus des études de pharmacie en tenant compte des observations formulées par le comité national d'évaluation sur la nécessaire professionnalisation des études.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Albertini](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38787

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1999, page 7073

Réponse publiée le : 27 mars 2000, page 1999